

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2016

L'an deux mil seize, le quatre mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. DUPONT Jean, Maire.

Etaient présents : MM. DUPONT, DUVAL, VATEY, Mme FRASZCZAK, M. LAMY, Mme HELLOUIN, M. DAVID, Mme RENAULT, M. LASSAGNE, Mme VAUTIER, M. DELALANDRE, Mme TALBOT, Mme PÉREZ, M. CHAMBRY.

Etaient absents : Mme LECOINTRE-SAVARY, excusée ; Mme VINCENT, excusée, pouvoir à M. DUVAL ; M. CHAUVEAU, excusé, pouvoir à M. DUPONT ; M. LEFAUX, excusé ; Mme PORTAIL, excusée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme RENAULT a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2016.

FISCALISATION PARTICIPATION SYNDICAT DE LA BASE DE PLEIN AIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser la participation au Syndicat de la Base de Plein Air et décide d'inscrire la somme de 6 133.90 € à l'article 6554 du BP 2016.

VENTE GÎTE

Comme suite à la délibération en date du 9 octobre 2015 et après avis de la commission des finances (1 abstention), le Conseil Municipal décide de mettre en vente le gîte au prix de 360 000.00 € pour une vente effective à partir du 1^{er} janvier 2017. La publicité sera faite (hors agence) chez Me FASSIER, Notaire à JUMIÈGES, leboncoin et le site internet de la Commune.

Contre : /

Abstentions : Mmes HELLOUIN, VAUTIER, PÉREZ, MM. DELALANDRE, VATEY

AFFAIRE COMMERCE CENTRE BOURG COIFFURE

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite acquérir le fonds de commerce de Mme BEURY, coiffeuse à JUMIÈGES afin de mettre en place soit une épicerie culturelle ou une fabrique des savoirs, gérée par une association qui est en train de se constituer.

Après négociation, Mme BEURY accepte de vendre son fonds au prix de l'euro symbolique.

Le loyer mensuel de 418 € sera réglé par la Commune aux propriétaires.

L'association s'engage à effectuer des actions au niveau des TAP et de l'accueil de loisirs pour compenser le paiement des loyers dans le domaine de la photographie, du dessin, de la musique, de la sculpture et du livre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de ce fonds de commerce et le paiement des loyers avec accord des propriétaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Pour : MM. DUPONT, DUVAL, CHAMBRY, DELALANDRE, Mme VINCENT (par procuration) M. CHAUVEAU (par procuration).

Contre : Mmes FRASZCZAK, HELLOUIN, RENAULT, VAUTIER, PÉREZ

Abstentions : MM. LAMY, DAVID, LASSAGNE, VATEY, Mme TALBOT

ACHAT DÉCORATIONS NOËL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la STE DECOLUM d'un montant HT de 1 956.50 € soit 2 347.80 € TTC relatif à l'achat de décorations de Noël.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du BP 2016.

ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société DUCLAIR MOTOCULTURE de YAINVILLE d'un montant de 1 110.00 € HT soit 1 332.00 € TTC relatif à l'achat d'une débroussailleuse.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du BP 2016.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire explique que le contrat enfance jeunesse est arrivé à terme au 31 décembre dernier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat enfance jeunesse auprès de la CAF pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à le signer.

COMITÉ DE PILOTAGE ALEJJ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le comité de pilotage de l'ALEJJ. Celui-ci sera composé comme suit :

- Monsieur le Maire
- Le Maire-Adjoint chargé de l'accueil de Loisirs
- 1 parent élu de l'école maternelle
- 1 parent élu de l'école élémentaire
- 1 membre de la commission jeunesse et sport
- La directrice de l'ALEJJ
- La Secrétaire de Mairie

Ce comité est mis en place pour déterminer les grandes orientations et l'évolution de la garderie.

AUGMENTATION HORAIRE Mme NOEL, ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le nombre d'heures de Mme NOEL, Adjoint Administratif 2^{ème} classe, de 14 h ¼ à 24 h, à partir du 1^{er} avril 2016.

Cette dépense sera imputée à l'article 6411 du BP 2016.

CONVENTION PORTAIL DE TÉLÉSERVICE MÉTROPOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention à passer avec la Métropole concernant la mise à disposition des Communes du portail de téléservice « Ma

Métropole » pour que celles-ci puissent établir des demandes pour le compte des usagers de leur commune ou consulter toute demande en cours pour les usagers.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

AVENANT CONVENTION LUDISPORTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant N°1 de la convention de mise à disposition de moyens Ludisports.

L'article 6 (durée de la convention) est modifié comme suit : la présente convention établie pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans est prolongée pour l'année scolaire 2015-2016. Elle expire le 30 septembre 2016.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DEVIS DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis de M. CHAUVEAU Jean-Luc de DEVILLE LES ROUEN d'un montant de 1 950.00 € HT soit 2 340.00 € TTC relatif au diagnostic de l'accessibilité aux handicapés des bâtiments communaux.

Cette dépense sera imputée à l'article 6226 du BP 2016.

La séance est levée à 22 h 55.

Pour copie conforme.

